

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires.
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Dimanche 16 Mai 1880

CANTON DE SAUMUR NORD - OUEST

CANDIDAT

ERNEST THOREAU

Président du Tribunal de Commerce de Saumur,
Membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

Il y a trois ans, j'étais candidat au Conseil général; vous m'avez donné 834 voix, c'est-à-dire presque la majorité. Aujourd'hui, vous êtes appelés au scrutin par le fait de la démission de votre Conseiller général, trois ans avant l'expiration de son mandat.

Encouragé par des témoignages nombreux d'amitié et de vive sympathie, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Je ne crois pas avoir besoin, Messieurs, de vous exposer quels sont mes titres à votre confiance.

Propriétaire et négociant dans votre pays, appelé par mes occupations journalières à vivre au milieu de vous tous, vous me connaissez presque tous personnellement.

Vous m'avez nommé deux fois membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire, et trois fois de suite, en six ans, vous m'avez confié les fonctions si délicates et si importantes de Président du Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Saumur.

Vos intérêts, qui sont les miens, me sont parfaitement connus, et si vous me chargez de représenter au Conseil général le canton Nord-Ouest de Saumur, vous pouvez compter qu'en qualité de Saumurois, résidant constamment dans le pays, j'apporterai, sans réserves, dans l'exécution de ce mandat, tout mon dévouement et toute mon activité.

ERNEST THOREAU,

Président du Tribunal de Commerce,
Membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

SAUMUR,

12 Mai 1880.

Chronique générale.

M. Haentjens et dix de ses collègues ont déposé un amendement au budget mettant le gouvernement en demeure de faire la conversion du 5 0/0 dans le délai d'un mois. Les ressources produites par la conversion devraient être affectées au dégrèvement des impôts.

Une divergence de vues s'était produite, on se le rappelle, entre le ministre de la guerre et la commission Laisant, au sujet de la suppression du volontariat d'un an et de la réduction du service militaire à trois ans.

L'objection opposée par le ministre était tirée de la difficulté qui devait en résulter pour le recrutement des sous-officiers.

Dans le but de faire tomber cette objection, M. Laisant a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition qui a pour but de faciliter le recrutement des sous-officiers.

La principale disposition de cette nouvelle proposition consiste à prescrire qu'à l'avenir nul ne sera admis à remplir une fonction de l'Etat s'il n'a quitté les rangs de l'armée avec le grade de sous-officier.

On essaye d'obtenir de M. Martel qu'il conserve la présidence du Sénat au moins jusqu'après les vacances d'été, ce qui donnerait au Sénat un délai de trois mois pour pourvoir à son remplacement.

S'il y était pourvu tout de suite, M. Jules Simon aurait toutes les chances d'être élu. L'honorable sénateur est, en effet, au mieux avec ses collègues de la droite qui l'entourent sans cesse comme s'il était des leurs.

Il continue actuellement à se démenier beaucoup, et l'on peut dire, à cette heure,

que toutes les voix des droites lui sont acquises.

Des comités radicaux se forment dans plusieurs localités pour organiser des fêtes républicaines destinées à remplacer les fêtes catholiques. Des souscriptions s'établissent pour subvenir aux dépenses nécessitées par ces fêtes locales.

Il n'y a que le premier pas qui coûte. Ce premier pas, le prend M. Camille Sée l'a fait. La citoyenne Hubertine Auclerc va triompher. Voici les principales dispositions du projet de loi déposé samedi par M^{lle} Sée... pardon, par M. Sée, relativement à la capacité civile des femmes. M. Camille Sée demande l'abrogation ou la modification de certaines dispositions du Code civil et du Code de procédure qui restreignent la capacité civile de la femme. Il distingue entre la femme mariée et la femme non mariée. Pour la femme non mariée, il part de ce principe que la capacité civile doit être la même que celle de l'homme; en conséquence, il demande: Que la femme majeure puisse être témoin pour un acte de l'état civil ou tout autre acte instrumentaire; que, mère survivante non remariée, elle ait sur ses enfants les mêmes droits que le père; que la femme puisse être tutrice, membre du conseil de famille; que la mère survivante soit tutrice légale, sans qu'on puisse lui nommer un conseil spécial; qu'en cas de dissentiment relatif au mariage de l'enfant naturel reconnu par le père ou la mère, il soit statué par le tribunal; pour la femme mariée, il part de ce principe que l'état d'indépendance de la femme, relativement à son patrimoine, ne peut être justifié que par la nécessité de la puissance maritale. Il demande que le mari puisse donner à sa femme autorisation générale d'aliéner, d'hypothéquer, d'acquiescer à titre gratuit ou onéreux; que l'autorisation ni de la justice, ni du mari ne soit nécessaire à la femme pour contracter ou ester en justice, lorsque le mari est frappé d'une peine afflictive ou infamante, interdit, ab-

sent ou mineur, ou quand la séparation de corps a été prononcée contre lui; qu'enfin, la nullité fondée sur le défaut d'autorisation ne puisse être opposée que par le mari.

Les comités catholiques de la Grande-Bretagne viennent d'envoyer en France deux délégués chargés d'offrir aux Chartreux et aux Bénédictins l'hospitalité sur le territoire anglais, dans le cas où le gouvernement français appliquerait à ces deux congrégations les décrets du 29 mars.

Ces deux délégués sont également chargés de dire aux supérieurs de ces deux ordres qu'il leur sera concédé sur les terrains et immeubles nécessaires à leur installation, à la condition, bien entendu, que les Chartreux comme les Bénédictins apporteront à l'Angleterre le monopole et le secret de la fabrication de leurs liqueurs.

M. de Freycinet a reçu de Rome des nouvelles qui lui font perdre tout espoir d'un arrangement avec le Saint-Siège relativement aux décrets du 29 mars. Telles sont les déclarations qu'il a faites, hier matin, au conseil des ministres.

Il a été question hier matin d'un voyage que le ministre de l'intérieur serait disposé à faire dans le département du Nord, au sujet des grèves qui prennent des proportions inquiétantes.

Si le projet de M. Lepère est mis à exécution, il partirait samedi pour Roubaix.

Les grèves. — A Roubaix, les 1,200 ouvriers de l'établissement de peignage Prouvost sont rentrés dans les ateliers; mais, samedi, quatre nouveaux établissements se sont mis en grève. Il y a en tout, à Roubaix, 82 établissements en grève et 15,000 grévistes; à Tourcoing, il y en a 5,000. 4,000 grévistes sont allés au Ballon, hameau belge

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Marthe était sujette aux lubies. Celle-ci me semblait déplacée, mais le moment de la combattre l'était aussi.

— Je ne puis boire la mer pour vous faire passer à pied sec de France en Algérie, lui dis-je, mais vous n'êtes pas hydrophobe, Marthe, soyez donc courageuse... venez!...

— Marthe n'avance pas d'une semelle.

— Ma bonne petite maîtresse, je vous suivrais au bout du monde si vous voyagez par terre, mais par mer, voyez-vous, c'est par trop périlleux: cette machine-là peut manquer sous mes pieds, et alors, bonsoir les gens. Je le sais, ce cousin d'un ami de l'ami de mon frère n'y a vu que du bleu... Ah! si je m'étais imaginée qu'il y eût tant d'eau dans une mer, je vous aurais dit de ne pas compter sur moi et de louer une autre servante!

Le temps pressait. Cette fille m'était indispensable; je lui offris une augmentation de gages. Mais, promesses, menaces, présents ne purent vaincre

sa frayeur. Elle reprit ses bagages, se fit signer un certificat par mon père, et moitié larmes, moitié regrets, rentra en ville.

Jusqu'à ce jour, je n'avais mis les pieds sur un navire.

Je me frayai péniblement un passage à travers un encombrement de cordages roulés, d'espars de rechange, de colis non assujettis ni rangés.

S'il y avait encombrement sur le pont, il y avait entassement au salon. Comme des fourmis dans une fourmière, qu'un pied maladroit a mises à découvert, les passagers s'agitaient dans ce réduit qui manquait de jour et d'air respirable.

Mais où la confusion était à son comble, c'était devant les cabines des dames du 41^e. Madame Hello, son baby sur le bras, son Gustave pleurnichant à ses côtés, ne savait comment se retourner. Madame du Rut était furieuse. Le commandant eût dû lui faire donner la plus confortable cabine, car elle était femme d'officier supérieur, et la siéne était plus étroite que celles des dames de Céméran et d'Hélène David.

Quant à la baronne et à Camille, leurs flacons de sels anglais sous le nez, elles s'éventaient avec des mouchoirs imbibés de vinaigre aromatique, en se récriant sur le peu de hauteur et de largeur des boîtes qu'elles allaient occuper et qu'enviait la commandante.

— C'est une arche de Noé, gémissait la baronne,

une arche de Noé que ce navire! Et ce bouge? pourrai-je y pénétrer?

Au premier aspect, la chose paraissait assez difficile en effet. Drapée dans son cachemire indien, avec la vaste envergure de sa robe de soie, elle semblait un contenu d'un volume plus considérable que le contenant.

— C'est sombre! c'est noir! ça sent mauvais! continuait-elle.

— C'est pourtant pas la soute au charbon, observa un mousse préposé au balayage des cabines. Vous! dit-il à Caroline, la femme de chambre de la baronne, qui emménageait les carrés de toilette de sa maîtresse, vous, le gabier à madame, arrimez mieux vos satanés bibelots, ou, que je sois pendu au mât d'artimon par un fil de caret, s'ils ne s'embront pas avant que la *Gauloise* n'ait filé son second nœud.

— Quel langage! quelles gens! Mademoiselle Camille, remontons sur le pont, soupira la baronne.

Nous remontâmes ensemble. Mais tandis que ces dames causaient avec nos officiers et ceux du bord, séduits dandys, frisés et pommadés, qui ont succédé aux vieux loups de mer d'autrefois, mal peignés, mal élevés, qui juraient, chiquaient et avaient des anneaux passés aux oreilles, moi, qui ne pouvais tenir cinq minutes de suite en place, je me mis à parcourir le pont en compagnie du mousse qui me fit les honneurs de son navire.

Les matelots, cicérons obligeants, m'expliquaient aussi les manœuvres et les usages du métier. Je me confondais en remerciements, mais, après les avoir longtemps écoutés, je n'étais pas plus savante.

Dans les autres professions, plus on vous renseigne sur le service, les outils, les grades, les subdivisions, plus vous devenez habile, mieux vous vous y reconnaissez; tout au contraire, dans la marine: plus on vous explique et moins vous comprenez. Je m'embrouillais dans les focs, la misaine, les haubans. Je me perdais dans les: larguer, carguer, loffer, virer, noroué et susurroué. Mais à quoi je ne compris ni vert ni blanc, ce fut dans les distinctions de la hiérarchie navale. A l'envers de celles de l'armée de terre, leur capitaine est un commandant qui est un colonel à bord d'un vaisseau. Allez-y voir! c'est la bouteille à l'encre que cette marine; au fur et à mesure que j'y voulais plonger, l'obscurité s'épaississait; pour peu que j'eusse été au fond, je me fusse noyée.

— Est-ce que tu l'es enrôlée matelot, que te voilà en train d'étudier l'art maritime avec ce gamin? me dit Camille, qui se promenait près de nous.

— Mademoiselle, repartit le mousse indigné, je ne suis pas t-un gamin, je suis t-un futur matelot. Il n'y a de gamin que sur le plancher des vaches.

Camille le foudroya du regard et rejoignit sa mère en se moquant de mon goût pour le goudron

situé sur la frontière, où il se fait des distributions d'argent. Vendredi, les ouvriers qui y sont allés ont reçu 40 francs et samedi 8. On ne sait d'où provient cet argent.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« Nous croyons savoir que deux nouvelles congrégations d'hommes, une au moins, celle des Trappistes, viennent de recevoir du gouvernement la faveur de la reconnaissance, qu'elles n'avaient pas plus sollicitée que les Chartreux du département de l'Isère.

» Pour les Trappistes, le gouvernement actuel a bien voulu se souvenir qu'un gouvernement antérieur leur avait livré, à titre de concession, des terrains à défricher et à cultiver. Cet acte lui a paru équivaloir à une reconnaissance.

» Mais s'il suffit aux congrégations d'avoir eu quelque relation officielle avec un régime établi pour être reconnues par le régime actuel, celui-ci, à moins de vouloir agir, non pas d'après une règle fixe et égale pour tous, mais bien d'une façon arbitraire et capricieuse, se trouvera forcément contraint de reconnaître les Jésuites eux-mêmes, qu'il a frappés par un décret spécial. »

LES ENNUIS DU GÉNÉRAL FARRE.

On lit dans la correspondance parisienne du *Journal de Genève*, qui est, comme on sait, très-républicain :

« De tous les ministres, le plus ennuyé en ce moment est le ministre de la guerre; après de lui, M. Jules Ferry lui-même est sur un lit de roses. Tout ce que la gauche et l'extrême gauche ont demandé au général Farre, il le leur a accordé; mais voilà que, sur la question de la réduction du service militaire à trois ans, il est obligé de leur refuser son concours. « Ce n'est pas, a-t-il dit à la commission de la proposition Laisant, qu'il soit lui-même opposé à cette proposition, bien au contraire; mais ses collègues du cabinet ne veulent à aucun prix entendre parler de la réduction du service. » La vérité est que, sur cette question pas plus que sur beaucoup d'autres, le général Farre n'a d'idées très-arrêtées. Son passé ne l'a pas suffisamment préparé au rôle d'organisateur et de réformateur de l'armée française. Le véritable adversaire du service de trois ans est M. Gambetta, qui ne fait que continuer en cela les idées de M. Thiers. Le général Farre s'incline, comme il s'est incliné il y a quelques jours quand il s'agissait d'augmenter le personnel de l'intendance. Mais ces difficultés avec le monde parlementaire ne sont encore rien auprès de celles qu'il rencontre depuis quelque temps dans son propre ministère. Il a taillé, taillé si bien qu'il ne sait plus maintenant comment recoudre. L'état-major général, qui avait pour mission, sous ses prédécesseurs, de centraliser les services et de les faire concourir à la préparation des opérations militaires, est maintenant réduit presque à rien. Les officiers distingués qu'on a remerciés

n'ont pas pu être remplacés, et le ministre qui a donné le « coup de balai » commencerait enfin à s'apercevoir qu'il a été trop loin, car l'unité, si nécessaire au sommet d'une organisation militaire aussi considérable que celle de la France, a complètement disparu. Il ne faut encore se plaindre qu'à moitié si le ministre a du moins conscience des périls de cette situation. »

L'ABUS DU CONCORDAT.

Le préfet de l'un des départements du Midi, qui s'était rendu célèbre en devantant dans un département de l'Ouest, à l'égard des Frères des écoles chrétiennes, les rigueurs actuelles contre les congrégations religieuses, a adressé il y a quelque temps à son évêque une lettre ainsi conçue :

« Monsieur l'évêque,

» Aux termes du Concordat, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien venir au dîner officiel que je donnerai le... à la préfecture.

» Veuillez agréer, etc. »

Une invitation au nom du Concordat, c'était là une innovation aussi imprévue que piquante. L'évêque répondit :

« Monsieur le préfet,

» La diminution de traitement que la Chambre a imposée aux évêques m'interdisant à l'avenir de rendre aucun dîner officiel, j'ai l'honneur de décliner votre invitation.

» Veuillez agréer, etc. »

C'était riposter en homme d'esprit à l'impertinence ridicule du préfet. Mais le détail le plus curieux et que M. le préfet ignore encore à l'heure présente, c'est que la gaieté qu'il remarqua, le soir de sa réception officielle, fut en grande partie causée par son rôle grotesque et par la mordante répartie de l'évêque. Jamais on n'avait tant ri au nom du Concordat.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER.

Au conseil des ministres d'avant-hier, la question du rachat du chemin de fer d'Orléans a été discutée très-longuement.

Nous pouvons affirmer, d'une manière certaine, que le gouvernement est partagé en deux courants au sujet de cette grosse question.

Une partie des ministres voudraient que la solution fût ajournée pour ne pas dire écartée, afin de permettre au gouvernement d'étudier, pour l'époque où les ressources de l'Etat rendront l'opération faisable, un projet de rachat général des chemins de fer.

Les autres estiment que la question doit être complètement écartée si la Chambre n'admet pas le projet de rachat partiel proposé par le gouvernement.

Inutile d'ajouter qu'il y a une troisième opinion, celle de M. Wilson, qui presse le gouvernement d'accepter les conclusions de la commission pour le rachat total de la ligne d'Orléans, sauf cession à une Compagnie

et la société des gens grossiers sans éducation. Le mousse, furieux, salua sa retraite d'une pantomime trop expressive, et dit en ricanant :

— Ma gentille corvette, tout finement matée et grée que tu sois, tu rabattras ton esbrouffe tout à l'heure, quand la *Gauloise* cavalcadera sur l'eau de l'onde; c'est Jean Lorin qui t'en répond...

— Oh! pour ça, c'est sûr, grogna le maître d'équipage, elle va faire la grimace et jouer de la femme sensible en veux-tu en voilà; mais, foi de Pierre Cachu, la carène secouée, qu'elle déralingue tout son cœur, je ne la plaindrai pas. A-t-on vu appeler des matelots finis « des grossiers sans éducation. » Faillie barquote! vienne un grain!...

— Vienne un grain! crièrent en chœur les matelots présents, dont l'indignation égalait celle de leur camarade, rira bien qui rira le dernier. Et là-dessus une pluie de brocards, de quolibets, de plaisanteries goudronnées, sur ce que la jeune fille éprouverait le lendemain.

J'eus peur que les marins, gardant rancune des paroles imprudemment échappées à Camille, n'eussent résolu de s'en venger par des farces en usage en pareil cas à bord des bâtiments; je demandai donc au maître timonier :

— Pierre Cachu, qu'entendez-vous par « demain mademoiselle de Céméran ne sera pas fière » ? Auriez-vous la mauvaise intention de vous jouer d'elle ?

Les matelots et Pierre Cachu éclatèrent de rire, de ce rire broyant particulier aux marins.

— Nom d'une bonnette! ma jeune demoiselle, nous nous garderons de toucher à un seul cheveu de la tête de vot' matelot; par exemple, un autre se gênera moins que nous.

— Ça, les gabiers, à l'ouvrage, cria l'officier. La *Gauloise* sortait du port.

On parlait; on quittait la France. Emportés rapidement par une fraîche brise, nous laissâmes à gauche le fort Saint-Jean, à droite le vieux Marseille, et l'élément sublime... la mer! nous apparut se drapant dans son infini. Jamais je n'oublierai l'émotion indicible qui me saisit quand je vis disparaître les côtes de France. Je me signai : « Adieu, France! Mon Dieu! faites que nous la revoyions tous!... » m'écriai-je tout haut.

ferrière. Mais personne n'ignore qu'en présence du mauvais accueil que l'opinion publique a fait à cette proposition, il n'est pas douteux que la majorité de la Chambre ne repousse les tentatives de M. Wilson et de ses co-associés.

Chronique militaire.

EXAMENS DU VOLONTARIAT.

La *Patrie* publie l'analyse suivante du nouveau règlement délibéré par le conseil d'Etat sur les examens des volontaires d'un an :

L'engagement conditionnel d'un an est un droit pour les bacheliers, les diplômés de fin d'études, les brevetés de capacité, les élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures, des Ecoles des arts et métiers, des Beaux-Arts, du Conservatoire de musique, les élèves des Ecoles vétérinaires, des Ecoles d'agriculture et de l'Ecole du haras du Pin; les élèves externes de l'Ecole des Mines, de l'Ecole des ponts et chaussées et de l'Ecole du génie maritime, et enfin pour les élèves de l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, aux termes de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement et de la loi du 31 décembre 1875.

Hors de ces catégories, l'exercice du volontariat n'est plus un droit; ce ne peut être qu'une faculté subordonnée. On n'en jouit qu'après avoir passé des examens spéciaux, ne donnant plus la preuve de l'instruction acquise, mais simplement celle de l'aptitude à acquérir l'instruction professionnelle, et dans les limites d'un nombre d'admissions variable chaque année.

Un nouveau règlement sur les examens de cette seconde catégorie de volontaires d'un an vient d'être délibéré en conseil d'Etat.

Voici en quels termes doit être conçu le décret prêt à paraître :

1° L'examen sera passé devant des commissions siégeant aux chefs-lieux de région de corps d'armée et composées :

1. Du chef d'état-major général du corps d'armée, ou d'un lieutenant-colonel, président;
2. D'un membre désigné, en raison de sa spécialité, pour les séries de l'agriculture, du commerce et de l'industrie;
3. D'un inspecteur de l'enseignement primaire;
4. D'un chef de bataillon;
5. D'un officier du grade de capitaine, ayant voix délibérative.

2° Ces juges d'examen sont nommés par le ministre, sur la proposition des commandants de corps d'armée.

3° Les épreuves consistent en une composition écrite et un examen oral.

4° La composition écrite est formée d'une dictée et d'un problème d'arithmétique. Cette épreuve écrite est la même pour toute la France. Elle est passée à la préfecture de chaque département, sous la surveillance d'un officier.

tière dans une affection sainte, le plus grand des amours est l'amour de la patrie.

Il est si fort, si énergique, si grand, que devant lui l'amour maternel même se tait.

La patrie!... voyez!... elle est menacée... on l'attaque... on veut en détacher une parcelle... aux armes!!! s'écrient d'une seule voix des millions d'hommes, sans distinction de classe, et à ce cri, le souffle de l'égalité passe sur la multitude. Plus de fils, d'épouse, de fiancée; toute poitrine qui palpète est celle d'un citoyen. Faiblesses, intérêts, passions sont sacrifiés, et la mère, elle-même, la mère prie à l'enfant de ses entrailles: Pars! tu es à la patrie avant d'être à moi!

Oui, il est fort cet amour. Si bas que soit tombé un membre de la famille humaine, si pétrifié que soit son cœur, mort aux instincts de la parenté, des vertus chrétiennes et sociales, une fibre, qui ne se paralyse point entièrement, au nom de la patrie, frémit et tressaille.

Mis au ban de la société, rejeté comme un vase infect, un limon impur qui empoisonne les eaux de son pays, le bandit sans foi ni loi, s'il trouve en son orbite desséchée une dernière larme, la verse au souvenir de sa patrie.

Reflet de Dieu, aimant la créature imparfaite par cela même de son imperfection, le sauvage est plus attaché à ses forêts, le Zélandais à ses glaciers, le Suisse à ses neiges, le Breton à son granit, que

5° L'examen oral est public. Il se divise en deux parties: la première, commune à tous les candidats, porte sur l'arithmétique, la géométrie, l'histoire et la géographie; la seconde porte sur les connaissances professionnelles spéciales aux séries auxquelles appartiennent les candidats.

6° Une note prise dans la série des notes entières, de 0 à 20, est assignée par la commission à chacun des éléments de la preuve, soit écrite, soit orale. Cette note est plutôt ces notes sont ensuite multipliées par un coefficient. Les coefficients sont: pour la composition écrite, dictée, 25; problèmes, 15; et pour la composition orale, arithmétique, 10; géométrie, 10; histoire, 10; géographie, 10; connaissances professionnelles, 40; total, 120.

7° Le classement est déterminé par le nombre de points obtenus par les candidats au moyen de ce calcul. Le ministre de la guerre fixe le minimum de points au-dessous duquel les candidats pourront être admis à contracter l'engagement d'un an, et ce nombre minimum est le même pour toutes les régions.

8° Les noms des jeunes gens admis sont notifiés aux préfets, chargés d'informer les intéressés.

A ce décret sera annexé un programme des examens.

Il est très-simple pour les connaissances exigées de tous les candidats sans séries spéciales.

Pour les séries spéciales, voici en quoi consiste :

1^{re} Série. — Agriculture.

Nature diverses des terrains au point de vue de la culture. — Climats, saisons, et leurs rapports avec la culture. — Moyens d'utiliser les eaux ou de s'en préserver. — Instruments et machines agricoles. — Méthodes et procédés de culture. — Conservation des récoltes. — Bestiaux domestiques. — Comptabilité agricole. — Débouchés des principaux produits agricoles de la région.

2^e Série. — Commerce.

Marchandises qui font l'objet de la spécialité du candidat; leur provenance, leur emploi et leur prix de revient. — Comptabilité et tenue des livres. — Dénominations des livres de commerce. — Principales opérations de commerce ou de banque. — Formules usuelles du billet à ordre, de la lettre de change, du mandat, du chèque, etc. — L'unification des principaux termes de commerce ou de banque.

3^e Série. — Industrie.

Caractères et propriétés des matières premières ou matériaux. — Leur extraction, leur préparation, leur transformation et leur emploi. — Moteurs, machines, instruments et outils dont le candidat fait habituellement usage. — Procédés au moyen desquels il obtient les produits de son industrie spéciale. — Nature de ces produits.

Tel est le programme et tels seront devant les examens du volontariat spécial de l'article 54 de la loi du recrutement, si l'engagement conditionnel d'un an est maintenu. Les jeunes gens que l'article 54 concerne

l'Italien à son ciel bleu. L'Anglais vante ses lies, dont une éruption volcanique a vomie les bords, qu'une éruption engoutira — quoiqu'elle ne puisse le contenir, ni le nourrir, avec plus d'acharnement que le Français ne vante la France, ce doux pays

Nations soumises, peuples vaincus, quelque effort que l'on tente, on ne parvient pas à étouffer ce vous ce saint amour. Sous la contrainte, le despotisme, la force, il se concentre, mais garde sa ardeur, la persécution l'alimente, la hache du bourreau le grandit, l'élève, le fait déborder héroïque et surhumain. Son affaiblissement est l'œuvre des siècles, et il ne s'éteint qu'alors que le mélange des races, la transfusion des sanges anéanti les opprimés.

(A suivre.)

AUGUSTA COURT.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES LYRIQUES DE FRANCE, sous la direction de M. CH.-M. SOFFET.

Samedi 15 mai 1880.
Représentation unique de Mlle JULIA REINE du théâtre national de l'Opéra-Comique.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de FLOTOW.

Mlle JULIA REINE remplira le rôle de Jeanne qu'elle a joué à l'Opéra-Comique.

Paris, 11 mai 1880.

Les tendances de la hausse aujourd'hui sont exactement les mêmes à celles que nous avons signalées hier. Les cours sont très-fermes. Le 5 0/0 est ramené à un moment à 118.90; mais il revient en clôture à 119.07 1/2. L'Italien se maintient à 85.25 à 85.35. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche est à 75 5/16, puis 75 1/4.

Les variations sont insignifiantes sur le Florin hongrois et le Russe 5 0/0 1877. Notre 3 0/0 est à 85.55. L'amortissable fait 87, cours rond, puis 87.10.

On constate la même immobilité sur les valeurs de crédit. On reste aux plus hauts cours. La Banque de Paris va de 1,020 à 1,022.50. Il a toujours d'excellents achats sur les actions nouvelles de la Société générale française de crédit. Le Crédit lyonnais oscille de 940 à 935. La Banque d'escompte est demandée aux environs de 800.

Nous retrouvons le Crédit foncier largement au-dessus du cours de 1,200. Les actions de la Banque hypothécaire se tiennent aux environs de leurs cours précédents. Les obligations foncières 1879 et les Communales 1879 et 1880 donnent lieu, en même temps que les obligations de la Banque hypothécaire, remboursables par un double capital, à des achats suivis.

On demande les actions de la Société anonyme des Zincs français à 648.75; la situation de cette affaire fait entrevoir pour les capitaux qui s'y engagent une large rémunération.

C'est aujourd'hui la clôture de la souscription aux obligations nouvelles de la Compagnie des mines de Rio-Zinto. Ce placement a été fort bien accueilli. La conversion a été adoptée pour le plus grand nombre des porteurs d'anciennes obligations 7 0/0.

N'oublions pas de noter que la Société générale s'avance à 570 et que la Société financière est fort bien tenue à 540.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 9 mai 1880.

Versements de 82 déposants (20 nouveaux), 15,786 fr. 96 c. Remboursements, 1,122 fr. 79 c.

Marché de Saumur du 8 mai.

Table listing market prices for various goods like flour (Blé), oil (Huile), and other commodities with their respective prices and units.

COURS DES VINS.

Table listing wine prices (Coteaux de Saumur, Ordinaire, etc.) with quality and price per hectoliter.

AU PALAIS DES MARCHANDS

Angers

Advertisement for furniture: Lit pans coupés, thuya, palissandre... 390 f.

Advertisement for furniture: Lit noyer vernis, dossier cintré... 230 f.

AU PALAIS DES MARCHANDS

JEUDI 13 Mai

Très-grande mise en vente de modèles de costumes haute nouveauté, de robes toutes faites et de confections.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

Château, amené la veille dans une charrette et composé d'un plancher, d'une charpente et d'une toile imperméable, est devenu la proie des flammes. Deux bouteilles ayant contenu du pétrole ont été trouvées au milieu des débris incendiés. La perte s'élève à environ 1,250 fr. Rien n'était assuré. Les soupçons se portent sur un individu qui a été arrêté. Serait-ce un pétroleur retour de Nouméa? (Maine-et-Loire.)

CHOLET.

Le nouveau sous-préfet de Cholet, M. Savoureux, a pris hier possession de son poste.

TOURS.

« Les réservistes de treize jours, dit l'Indépendant, sont facilement reconnaissables à leurs képis. Tout le monde convient qu'ils sont abominablement coiffés. Tel de ces couvre-chef ressemble à un melon; tel autre affecte la forme d'un pain de sucre; enfin, il en est qui rappellent le bonnet carré des chantes. Cette coiffure donne à certains réservistes une physionomie impossible. Nous ne savons pas s'il y a une manière de porter ça, mais cette sorte de coiffure nous paraît totalement dépourvue de chic. »

On lit dans l'Indépendant, de Tours :

« A propos de la foire, on nous cite une histoire incroyable: Deux jeunes gens devaient se marier; le jour du mariage était fixé d'avance pour lundi; le maire qui devait unir les époux s'est récusé, sous le prétexte qu'il voulait se rendre ce jour-là à la foire de Tours; l'adjoint, à son tour, a décliné la « corvée » pour le même motif. Enfin, pour tout arranger, le mariage civil eut lieu le dimanche au soir, sans tambour ni trompette! »

MONTMORILLON.

Le 22 avril dernier, les gendarmes Clause et Fièvre, de la brigade de Montmorillon, conduisaient à la prison de cette ville le nommé Laurier, prévenu de complicité d'incendie volontaire, lorsqu'arrivés au bord de la Gartempe, au lieu dit la Roche, entre le village de la Barthière et le moulin du Séjour, Laurier fit brusquement un bond en arrière et se jeta à l'eau avec l'intention évidente de se noyer, car il ne savait pas nager; dans cet endroit, la rivière grossie par les pluies était profonde de plusieurs mètres.

Avant de s'élançer et afin de mettre plus sûrement son projet à exécution, Laurier avait eu la précaution de relever sa blouse au-dessus de sa tête.

Sans perdre un instant, le gendarme Clause quitta ses armes et sa tunique, se jeta résolument à l'eau et parvint à rejoindre le prisonnier que le courant rapide avait déjà entraîné 25 mètres plus bas. Le gendarme Fièvre, ne sachant pas nager, entra dans l'eau jusqu'aux épaules et put tendre la main à son camarade Clause qui, épuisé, ramenait le fugitif évanoui.

Pour cet acte de courage et de dévouement, M. le colonel de la légion a cité ces deux militaires à l'ordre du jour.

Faits divers.

M. J. Demerson, ancien instituteur du département du Cher, aujourd'hui retraité à Sancoins, a l'heureuse chance de posséder l'obligation du Crédit foncier à laquelle est échue la prime de 100,000 francs du dernier tirage.

M. Paul Arréat, agent de change à Marseille, vient de se suicider à Paris en se jetant dans la Seine. M. Arréat avait perdu 600,000 fr. à la baisse.

Décidément Billoir fait école. On vient de trouver dans la mare du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne) le cadavre d'une femme coupée en morceaux.

Une enquête judiciaire est ouverte sur cette mystérieuse trouvaille.

dire les processions; aussi sa ville vient-elle de jouir pendant deux jours de magnifiques fêtes qui, en développant dans les âmes le germe de la piété religieuse et du vrai patriotisme, ont été en même temps un bienfait pour le commerce. Nous lisons dans le Moniteur orléanais du 8 mai :

« Le 451^e anniversaire de la Délivrance de la ville d'Orléans par Jeanne d'Arc a été célébré aujourd'hui avec le pompeux éclat accoutumé. Dès hier, une foule inusitée d'étrangers se pressait dans nos murs, attirée par le brillant programme de la grande et patriotique fête orléanaise.

« L'imposante et religieuse cérémonie d'hier soir a eu lieu au milieu d'un immense concours de population. La Marseillaise a bien été braillée, selon l'habitude, par les frères et amis qui précédaient le cortège, mais elle n'a trouvé aucun écho dans la masse des honnêtes gens qui se pressaient aux abords de la cathédrale pour en admirer le féerique embrasement.

« Ce matin, après l'éloquent panégyrique d'usage, prononcé par Sa Grandeur Monseigneur Besson, évêque de Nîmes, la procession traditionnelle a parcouru l'itinéraire indiqué par le programme. En tête des autorités militaires, judiciaires et civiles, on remarquait M. le général Gresley, commandant en chef du 5^e corps d'armée, Dumas, premier président, le préfet Regnault, les généraux de Miribel, de Clermont-Tonnerre, de Brécourt, le maire d'Orléans, les membres de la cour d'appel, des tribunaux, et la plupart des officiers de la garnison.

« M^r Coullié, assisté de M^r Rabotin et entouré d'un nombreux clergé, présidait la cérémonie, qui était rehaussée par de nombreux détachements et les musiques du 76^e de ligne, des 30^e et 32^e d'artillerie. »

Nous trouvons, sur le Salon, les lignes suivantes dans les « Lettres d'un spectateur » du Patriote, à propos du tableau de l'un de nos peintres saumurois :

« Dans la salle 24, j'ai pu découvrir, bien qu'il fût placé très-haut, un tableau de M. Corbineau (de Saumur), que le livret nous dit être le portrait de M^me G... C... Le portrait nous représente une femme brune, en robe de bal en satin blanc avec un nœud bleu au corsage. M^me G... C... est une jolie femme qui nous montre une fort belle gorge et un œil très-éclairé. Elle rit de bon cœur, un peu trop peut-être, mais pardonnez-lui, c'est pour nous révéler une double rangée de dents fines et blanches comme des perles. La peinture manque un peu d'air, mais le dessin est ferme autant que j'ai pu en juger à quatre mètres de distance, car le tableau de M. Corbineau est perché à une hauteur qui donne froid. »

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur: M. MEYER.

Concert du Dimanche 16 mai 1880, à 8 heures du soir.

Programme.

- 1. La Lisette de Béranger..... BRUNET.
2. La Muette, fantaisie..... AUBER.
3. L'Etoile des Concerts, polka pour piston..... ARNAUD.
4. Ouverture de Tancrède..... ROSSINI.
5. La Mauve, mazurka..... X...

COMMUNE DES ROSIERS.

Le lundi de la Pentecôte, 17 mai courant, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur le Mail de cette commune, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un concert sera donné par les musiques de Beaufort et des Rosiers.

Il y aura danses publiques et mât de cocagne sur le Mail. Le soir, un feu d'artifice sera tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration des Rosiers.

MONTREUIL-BELLAY.

Un incendie, attribué à la malveillance, a éclaté, dimanche dernier, vers trois heures du matin, à Montreuil-Bellay, sur la place du Mail. Tout le matériel servant à l'établissement d'un bal public, appartenant au sieur

et qui ne sont pas de droit volontaires ont à adresser au préfet, avant le tirage au sort de leur classe, une demande écrite accompagnée de leur acte de naissance, du certificat d'acceptation, et, s'ils ont moins de vingt ans, du consentement de leur père, mère ou tuteur, avec l'indication de celle des trois séries — agriculture, — commerce, — industrie — dans laquelle ils doivent être examinés.

Dans sa dernière réunion, le conseil des ministres s'est occupé de la fête de la distribution des nouveaux drapeaux à l'armée française.

Le ministre de la guerre a annoncé que ces drapeaux étaient terminés et que l'on allait en prendre livraison.

Le conseil a été d'avis qu'il conviendrait de faire de cette distribution l'occasion d'une solennité nationale. On s'est arrêté à la date du 20 juin pour cette cérémonie, et il est peu probable que cette date soit changée.

Par décision présidentielle du 4 mai, M. le général de Galliffet, commandant le 9^e corps d'armée, a été désigné pour procéder, en 1880, à l'inspection générale du 1^{er} arrondissement de cavalerie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le gouvernement a fait afficher dans toutes les communes le dernier discours de M. Cazot, en réponse à l'interpellation de l'honorable M. Lamy.

Ce document officiel est accueilli par toutes nos populations avec la plus parfaite indifférence.

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Les murs de Poitiers ont en ce moment une étrange parure. Ils sont vêtus de la prose de M. Cazot. Jamais celle de Casimir Périer ou de Guizot n'obtint un semblable honneur.

« Oui, le premier et dernier discours de M. Cazot s'étale dans nos rues, sur trois colonnes. On s'arrête et l'on passe en levant les épaules. Des citoyens courageux lisent; leur courage tombe à la dixième ligne; et ils fuient, la mine déconcertée et presque honteuse: ce qui se comprend. »

Dans son numéro du vendredi 2 avril dernier, l'Echo Saumurois a publié la liste complète des deux divisions d'élèves-officiers de cavalerie — au nombre de 180 — proposés pour le grade de sous-lieutenant. La deuxième division (90 élèves) est arrivée à Saumur le 4^{er} mai pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie.

« Froid mai et chaud juin Donnent pain et vin. »

Ainsi parle le proverbe rural, et, s'il est exact, les premiers jours du « joli » mois de mai 1880 doivent nous donner de bonnes espérances pour nos greniers et nos celliers. Ils ont été, en effet, très-froids et accompagnés d'un vent glacé. Mais enfin la lune rousse est finie et, sauf quelques gelées qui n'ont pas, du reste, causé de grands dommages, la situation est encore passable. Vienne la chaleur maintenant, elle sera la bienvenue pour nos vigneron et nos cultivateurs.

La maire de Blois vient de se prendre au traquenard qu'il avait dressé de ses propres mains. Nous avons dit que cet estimable et digne fonctionnaire de la République française avait attendu la veille des Rogations pour interdire les processions sur tout le territoire de la commune.

Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que le lendemain de cette belle équipée, après une inspection de la caisse municipale à peu près vide, il jugea opportun de faire un appel à la générosité publique pour les fêtes d'inauguration de la statue de Papin. Une quête à domicile fut organisée à cet effet; mais les commerçants, sur lesquels on avait compté, se trouvant fortement lésés par l'arrêt de M. le maire, ont refusé de donner un rouge liard.

Les projets de fête sont très-sérieusement compromis par cet insuccès auquel on était loin de s'attendre.

Mieux avisé que son collègue de Blois, M. le maire d'Orléans s'est bien gardé d'inter-

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL
de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

- 1 obligation remboursée par 100.000 fr.
- 1 — — — — — 25.000 »
- 6 obligations remboursées par 5.000 francs, soit 30.000 »
- 43 obligations remboursées par 1.000 francs, soit 45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 1^{er} tirage a eu lieu le 5 avril 1880.
 Le 2^e tirage aura lieu le 5 juin.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :
 A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuf-des-Capucines, 19 ;
 DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même

après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Batai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ;

12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt : Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GORON, Besson, successeur de TARTIER, J. RUSSEAU, pharmacien et épiciers, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	8 h. 10 —	10 h. 30 matin.	10 h. 14 matin.	10 h. 14 matin.	10 h. 14 matin.
8 h. 10 —	10 h. 55 —	4 h. 50 soir.	4 h. 50 soir.	4 h. 50 soir.	4 h. 50 soir.
1 h. 25 soir.	4 h. 55 —	11 h. 35 —	11 h. 35 —	11 h. 35 —	11 h. 35 —
7 h. 40 —	11 h. 35 —	9 h. 15 soir.	9 h. 15 soir.	9 h. 15 soir.	9 h. 15 soir.

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MAI 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
85 60	30		Crédit Foncier colonial	440			Canal de Suez	1067 50	7 50		
87		10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1276	30		Crédit Mobilier esp.				
115 45		05	Obligations foncières 1877	365			Société autrichienne	595		5	
118 90	10		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	740		5	OBLIGATIONS.				
520		3	Crédit Mobilier	705	5		Orléans	988 50			
227		50	Crédit foncier d'Autriche	760	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée	391			
508			Est	745	5		Est	389			
530	1		Paris-Lyon-Méditerranée	1300		10	Nord	392 25			
467		1	Midi	1000		10	Ouest	392			
403		3	Orléans	1620		10	Midi	388 50			
516			Ouest	798 75	3 50		Paris (Grande Ceinture)	389			
403		3	Compagnie parisienne du Gaz	1332 50		7 50	Paris-Bourbonnais	390			
3400	5		C. gén. Transatlantique	630	10		Canal de Suez	575			
920	10										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES A ANGERS	
3 heures 8 minutes du matin.	8 heures 45 minutes du matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 14 matin.
8 — 45 — — — — —	8 — 56 — — — — —	4 h. 50 soir.	4 h. 50 soir.
1 — 25 — — — — —	1 — 32 — — — — —	11 h. 35 —	11 h. 35 —
3 — 32 — — — — —	7 — 15 — — — — —	9 h. 15 soir.	9 h. 15 soir.
7 — 15 — — — — —	10 — 37 — — — — —		

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
VINGT-DEUX ARS DE PRÉ
 A Saumur, rue Fardeau,
 Joignant M. Mallon, M^l Lechat et la rue.
 S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur, ou à M. GIRARD, propriétaire à Varrains.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON
 ET SES DÉPENDANCES
 Située au Petit-Puy, occupée par les époux Laitreille.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
 Située à Saumur, rue du Petit-Versailles, n^o 10.
 S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER, notaire. (239)

Le public est informé que, le mardi 18 mai courant, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par l'École de cavalerie, à l'ADJUDICATION publique du fer et de la ferraille nécessaires à l'École de maréchalserie, du 1^{er} juillet 1880 au 31 décembre 1882.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
 En totalité ou par parties, au gré des acquéreurs.
 1^o GRAND CLOS DE VIGNE, situé à Terrefort, commune de Baigneux, contenant 5 hectares environ, entouré de murs ;
 2^o UNE MAISON NEUVE, sise à Saumur, rue du Champ-de-Foire prolongée, avec jardin et dépendances.
 Voir les placards pour plus amples renseignements.
 S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (236)

Etude de M^e J. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON
 ET DIVERS IMMEUBLES
 Situés aux cantons des Folies et du Petit-Ormeau, commune de Saint-Martin-de-la-Place, appartenant à M^l veuve Gasnault-Garnier, propriétaire à la Mimerolle, commune de Chenellule-les-Tuffeaux.
 S'adresser, pour traiter et pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire. (204)

A VENDRE

DOUZE BARRIQUES DE VIN BLANC
 Bon crû de 1878.
 S'adresser à M. DU BAUT, propriétaire au Coudray. (230)

LIBRAIRIE ABEL PILON
 • A. LE VASSEUR, Succ^r, ÉDITEUR •
 33, rue de Fleurus, 33 PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS
 jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliés riches. Prix : 125 fr., payables 20 fr. par 4 mois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL ancien et moderne, par DEBOUR. 40 cartes double in-folio. Prix : 90 fr.

TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE par HERINCQ, GÉNARD et REVELL. 4 beaux vol. gr. in-8. dont 2 vol. Atlas cont. 102 planches magnifiquement coloriées. Prix : 290 fr., payables 25 fr. par trimestre.

TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉNARD, DUPUIS et HERINCQ. 6 beaux vol. grand in-8. dont 3 Atlas contenant 158 planches magnif. color. 290 fr., payab. 30 fr. par 3 mois.

FLORE MÉDICALE USUELLE ET INDUSTRIELLE DU XIX^e SIÈCLE, par DUPOIS, REVELL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8. dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4, magnifiquement coloriées. Prix : 350 fr., payables 30 fr. par 3 mois.

LES TISSUS ANCIENS reconstitués à l'aide de miniatures et des documents inédits, par GUYARD. (Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878.) 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : 60 fr.

DICIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par d'Orbigny et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition. 28 volumes Texte et Atlas de 340 planches ou 3 volumes. Prix : 480 fr., payables 50 fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
 Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 75.
 S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER, notaire à Saumur. (240)

EXCELLENT VIN ROUGE
 DE TABLE,
 120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.
 S'adresser à MM. THAUBAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. NOVIN, quai de Limoges, 51, à Saumur.
 Sur demande, envoi franco d'échantillons. (251)

FOURRAGES VERTS
A DOMICILE
A partir du lundi 10 mai.
 S'adresser au Fournisseur de l'École, rue d'Orléans, 46. (265)

Très-prochainement
OUVERTURE DE LA LIQUIDATION
DES MAGASINS
De M. FRUGIER Aîné
 Négociant en Rouennerie
 Rue Beaurepaire, Saumur.
 Vente à prix fixe et au comptant.

DENTIFRICES du D^r DELABARRE
 Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale
 Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.
MIXTURE ORIENTALE
 Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives.
 Dépôt : France et l'étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.
 Dépôt chez M. Henri FOURNIER, 18, rue du Puits-Neuf, à Saumur.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
 par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
 DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
 de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
 DOM MAGUELONNE, Prieur.
 INVENTÉ EN 1373 par le Prieur PIERRE BOURSAUD
 Prix du Flacon : 2 fr.
 Agent général : SEGUIN, 3, rue Ruquier, Bordeaux.
 Se trouve à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.